

# Document d'informations clés

SUNNY GREEN BONDS 2028 (LE "FONDS")

Classe : Part R - ISIN : FR001400KTM3



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : Sunny Green Bonds 2028 (le "Fonds")  
Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management (la "Société de Gestion")  
ISIN : FR001400KTM3  
Site internet de l'initiateur : [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com)

Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Sunny Asset Management est agréée en France sous le n°GP-08000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20 novembre 2023.

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Sunny Green Bonds 2028 est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

### DURÉE

Le FCP est constitué pour une durée allant jusqu'à 2028-12-31 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure ou égale au taux OAT 5 ans, soit 3 % de taux actuariel au 07/11/2023, net des frais de gestion, des coûts de couverture et défauts estimés pour la part R, sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du fonds, jusqu'au 31 décembre 2028. Le fonds cherche à profiter de rendements actuariels attractifs sur les obligations d'émetteurs publics et privés et/ou sur les obligations convertibles, moyennant un risque de perte en capital.

Le FCP Sunny Green Bonds 2028 promouvra des investissements ayant des caractéristiques environnementales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 90% de son actif net dans des « Green Bonds », c'est-à-dire des obligations vertes qui respectent les « Green Bonds principes » et des « Sustainability Bonds » qui elles, respectent à la fois les « Social Bonds principes » et les « Green bonds principes », regroupés au sein des « Sustainability bonds guidelines ». Dans le cadre de la gestion de l'OPC, cette catégorie de bonds est éligible uniquement au titre de leur respect des « Green bonds principes ».

La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire et reflète les convictions du gérant. Il met en œuvre une stratégie de sélection de titres dans l'univers d'investissement défini ci-dessous. L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est investi en instruments de taux de toutes zones géographiques, d'émetteurs souverains, publics ou privés dont les émissions sont libellées en euros. La détermination de l'Univers investissable repose sur une approche d'exclusion. Le gérant exclut de son univers investissable des émetteurs en raison de leur domaine d'activité et de leur niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du Fonds sur toute la durée de placement recommandée, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la fin de la période de souscription après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts, ni des coûts de couverture, et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné.

Cet objectif pourrait ne pas être atteint si les risques de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs des émetteurs présents en portefeuille, ou l'impact du coût de réinvestissement des titres à maturité, se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses de la Société de Gestion.

### Limites de l'approche extra-financière :

La Société de Gestion a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Cette classe est cumulative. Aucune distribution de dividendes n'est prévue.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Dépositaire est Société Générale.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou à l'adresse électronique suivante : [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).

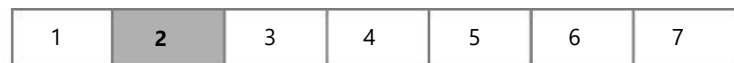
Les rachats sont possibles chaque jour ouvrable, un dispositif de gates est présent, veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.

Période de détention recommandée : 5 années.

Sunny Green Bonds 2028 - ISIN : FR001400KTM3

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une incapacité du fonds à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée :<br>Exemple d'investissement : |  | 5 ans<br>EUR 10 000          |                               |
|--|--|------------------------------|-------------------------------|
|  |  | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez après<br>5 ans |
| <b>Scénarios</b>   |  |                              |                               |
| <b>Minimum</b>   | <b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b> |                              |                               |
| <b>Scénario de tensions</b>                                      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                              | EUR 8 610<br>-13.9%          | EUR 8 410<br>-3.4%            |
| <b>Scénario défavorable*</b>                                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                              | EUR 8 610<br>-13.9%          | EUR 8 800<br>-2.5%            |
| <b>Scénario intermédiaire**</b>                                  | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                              | EUR 9 980<br>-0.2%           | EUR 10 120<br>0.2%            |
| <b>Scénario favorable***</b>                                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                              | EUR 11 670<br>16.7%          | EUR 10 820<br>1.6%            |

\*Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2015 et mars 2020.

\*\*Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre décembre 2016 et décembre 2020.

\*\*\*Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre septembre 2013 et septembre 2018.

## Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Sunny Asset Management. En cas de défaillance de Sunny Asset Management, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

| Investissement de EUR 10 000           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | EUR 82                    | EUR 421                    |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 0.8%                      | 0.8%                       |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.2% avant déduction des coûts et de 0.4% après cette déduction.

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coût d'entrée.   | EUR 0                     |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.  | EUR 0                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | EUR 60                    |
| Coûts de transaction  | 0.22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | EUR 22                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |   |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | EUR 0                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années.

La période de détention recommandée a été choisie en fonction de la typologie des investissements potentiels. Cependant vous pouvez racheter votre investissement à tout moment pendant cette période. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance.

Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 11h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+1, sur la base des cours de clôture de la veille.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

Sunny Asset Management, 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

[contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com)

<https://www.sunny-am.com/contact/>

## Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou par mail à l'adresse [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Les derniers scénarios de performances sont disponibles sur le site Web [https://download.alphaomega.lu/perfscenario\\_FR001400KTM3.pdf](https://download.alphaomega.lu/perfscenario_FR001400KTM3.pdf).

Un mécanisme de gates détaillé dans le prospectus est en place pour ce fonds.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 (SFDR), c'est-à-dire que l'OPC promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).